

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-douzième session**  
Points 34 et 109 de l'ordre du jour

**Prévention des conflits armés**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme  
international**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-treizième année**

**Lettre datée du 18 juillet 2018, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que le Ministère ukrainien des affaires étrangères a faite à l'occasion du quatrième anniversaire de l'abattage de l'appareil effectuant le vol MH17 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 18 juillet 2018 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite par le Ministère ukrainien des affaires  
étrangères à l'occasion du quatrième anniversaire  
de l'abattage de l'appareil effectuant le vol MH17**

Le 17 juillet restera à jamais gravé dans nos mémoires comme le jour tragique où 298 personnes ont été tuées dans une terrible attaque terroriste. Il y a quatre ans, l'appareil de la Malaysia Airlines effectuant le vol MH17 a été abattu par le système russe de missiles antiaériens connu sous le nom de « Buk ».

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères présente ses sincères condoléances à tous les proches et aux familles des victimes de cette catastrophe.

Aujourd'hui, il est de notre devoir à tous de trouver les auteurs de cet acte et de les traduire en justice ; il en va de notre honneur.

Depuis quatre ans, les membres du ministère public et les enquêteurs néerlandais, australiens, belges, malaisiens et ukrainiens qui composent l'équipe d'enquête mixte s'emploient scrupuleusement et activement à identifier les auteurs et à les poursuivre en justice.

Il a déjà été établi que le système de missile « Buk », par lequel l'appareil effectuant le vol MH17 a été abattu, appartenait à la 53<sup>e</sup> brigade de défense aérienne des forces armées russes. Ce système a été illégalement introduit sur le territoire ukrainien via la partie non contrôlée de la frontière entre l'Ukraine et la Russie puis rapidement rapatrié en Russie une fois l'appareil abattu.

De tels actes sont non seulement des crimes, mais ils constituent aussi une violation des normes de droit international. L'Ukraine a donc saisi la Cour internationale de Justice pour qu'il soit établi qu'en commettant de tels actes, la Fédération de Russie avait enfreint la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

L'Ukraine approuve et soutient l'initiative des Pays-Bas et de l'Australie visant à amener la Fédération de Russie à rendre des comptes concernant son rôle dans l'abattage de l'appareil effectuant le vol MH17.

La semaine dernière, l'accord de coopération juridique internationale concernant les crimes liés à l'abattage de l'appareil effectuant le vol MH17 conclu entre l'Ukraine et les Pays-Bas a été ratifié presque simultanément par le Parlement des deux pays.

Nous continuerons d'apporter toute l'aide possible dans cette importante affaire et coopérerons avec nos partenaires pour que justice soit faite.